

Le délègue régional des enseignements secondaires de la région de l'ouest a signé un acommuniqué le 11 septembre, écartant l'usage des téléphones portables pendant les heures de cours.

« Dans la note qui date du 11 septembre 2018, le Délégué dit avoir appris des sources concordantes que l'utilisation des téléphones portables au heures de cours est devenue un problème récurrent dans la région de l'Ouest.

Les conséquences de ce phénomène sont qu'entre autres, les apprenants sont délaissés à eux-mêmes. Les cours sont perturbés. Les programmes et les heures d'apprentissage sont approximativement couverts.

Dans sa note le délégué précise que l'utilisation du téléphone portable durant les heures de cours est contraire à la déontologie de la profession enseignante et à l'éthique. »

Source actu cameroun